

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 258

présenté par

Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Brigand, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Di Filippo,  
M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Neuder, M. Portier, M. Ray, M. Seitlinger, Mme Tabarot,  
M. Taite, Mme Valentin, M. Vermorel-Markes et Mme Besse

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la troisième phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« matériels »

insérer les mots :

« par une capacité de production autonome ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à insister sur la nécessaire autonomie capacitaire des armées françaises en matière d'équipement. L'ambition de cette loi de programmation militaire fait face à ses propres renoncements et limites en la matière. Les moyens de notre ambition passent par une amélioration de nos capacités de production et des BITD fournissant l'autonomie dénuée d'importations dont notre armée a besoin.